

Prévention et promotion de la santé - environnement avec et pour les populations vulnérables

APPEL À
PROJETS
2026

DATE LIMITE
DE DÉPÔT
DES DOSSIERS :
22 MAI 2026 À 00H.

Contexte

La nouvelle stratégie de soutien à la « santé-environnement » de la Fondation de France s'inscrit dans un contexte de transformation du paysage de la santé environnementale, marqué notamment par le changement climatique, l'évolution des expositions environnementales et de leurs impacts sur la santé, mais aussi par les transformations des modes de vie, des pratiques de mobilité et des usages des territoires. Ces évolutions modifient les profils d'exposition des populations et renforcent, voire reconfigurent, les inégalités sociales et territoriales de santé.

Inscrite dans une **approche résolument systémique**, cette stratégie vise au déploiement de solutions basées sur les déterminants de santé liés à l'environnement. Pour cela, la Fondation de France est convaincue de l'importance de **renforcer les liens entre science et société**. Elle souhaite donc encourager les recherches participatives et leur traduction en actions concrètes de terrain, pour mieux répondre aux enjeux actuels de santé publique en favorisant la co-construction de solutions adaptées aux réalités locales et la réduction des inégalités socio-environnementales.

Objectifs et thématiques

Cet appel à projets vise à soutenir des **initiatives de « recherche-action »** qui contribuent à l'amélioration de la **prévention et de la promotion de la santé-environnement** en France (Métropole et Outre-mer), en associant étroitement les acteurs dans leur diversité (associations, citoyens, scientifiques, élus, gestionnaires de territoires...), pour la production de connaissances et leur traduction en actions concrètes sur le terrain.

L'objectif de cet appel à projets est de financer des actions visant à :

- Prévenir les **pathologies et les troubles psychiques**, protéger les populations vulnérables face aux expositions nocives et renforcer des environnements favorables à la santé ;
- Créer des **dynamiques de coopération** intersectorielle sur le long terme, en soutenant des projets intégrant des mécanismes durables de gouvernance partagée, de coordination ou de mise en réseau
- Renforcer les **capacités d'action** des territoires, des associations et collectifs citoyens.

La prévention et la promotion de la santé-environnement couvrant un large spectre de sujets, la Fondation de France a retenu, au travers de cet appel à projets, des **thématiques de recherches-actions prioritaires** dans lesquelles les initiatives devront s'inscrire :

Lieux d'exposition étudiés :

- **Espaces de vie individuels et collectifs** (logements privés, espaces publics urbains ou ruraux...)
- **Espaces de travail et lieux d'apprentissage** (de la petite enfance à l'enseignement supérieur)

Sujets de recherche-action :

- Déterminants environnementaux de la santé : vagues de chaleur/de froid, pollution de l'air, bruit, etc.
- Environnements extérieurs favorables à la santé : espaces végétalisés, espaces de vie sociale apaisés, etc.
- Environnements intérieurs favorables à la santé : ventilation, prévention et sensibilisation concernant l'humidité, les polluants, etc.
- Sensibilisation aux impacts des produits utilisés et/ou pratiques, en lien avec les risques et bénéfices environnementaux.

Vision et principes directeurs

La Fondation de France souhaite soutenir des initiatives qui portent **une vision transformatrice du système actuel en prévention et promotion de la santé-environnement** et qui s'articulent autour des **principes directeurs** suivant :

- S'inscrire **dans la logique du concept d'exposome**, en cherchant à articuler plusieurs dimensions de l'exposition (environnementales, sociales, comportementales) plutôt qu'à les considérer isolément, et à mettre en évidence les liens entre conditions de vie et santé ;
- Promouvoir la **coopération, l'intersectorialité et la gouvernance partagée**, en associant les acteurs du territoire, de la santé, de l'environnement, de l'éducation et du social ;
- Adopter une **« approche santé » explicite**, prenant en compte les dimensions physiques et mentales et intégrant les acteurs du champ de la santé dans les projets soutenus ;
- Intégrer le **cumul des vulnérabilités biologiques sociales, territoriales et professionnelles**, pour cibler les contextes de vie et/ou les publics les plus exposés ;
- Veiller à l'**implication des publics concernés et communautés concernées**, en intégrant leur participation active, l'expression de leurs besoins et le renforcement de leur pouvoir d'agir.

Les publics concernés par les projets soutenus relèvent d'au moins l'une des vulnérabilités suivantes :

Vulnérabilités biologiques : femmes enceintes, jeunes enfants, personnes âgées ou personnes atteintes de maladies chroniques...

Vulnérabilités sociales et économiques : précarité, l'isolement, la pauvreté énergétique, habitants de logements insalubres ou situés à proximité d'axes routiers ou de zones industrielles ...

Vulnérabilités territoriales et environnementales : habitants d'environnements exposés à la pollution de l'air, au bruit, à la chaleur ou au manque d'espaces verts et bleus...

Vulnérabilités professionnelles : les travailleurs exposés à des nuisances spécifiques, chaleur, poussières, produits chimiques, bruit, postures pénibles, souvent dans des emplois précaires ou peu protégés.

Une attention particulière sera portée aux projets visant des publics cumulant, a minima, deux de ces typologies de vulnérabilités.

Quelles sont les structures éligibles au programme ?

Cet appel à projets s'adresse à des organismes qui doivent avoir un ancrage local en France (Métropole et Outre-mer), être sans but lucratif et à gestion désintéressée.

• Il vise des projets **portés par des alliances rassemblant la société civile** : les associations et les collectifs de citoyens (habitants, parents, travailleurs exposés, étudiants...), les acteurs de la promotion et de la prévention en santé-environnement, les professionnels de santé, les professionnels de l'éducation et de la petite enfance, les acteurs du médico-social, les équipes de recherche, les acteurs pédagogiques, les collectivités territoriales et autres instances publiques et/ou des acteurs privés, lucratifs ou non.

Les acteurs devront s'organiser **pour désigner un interlocuteur juridique unique éligible**, dit le **« Responsable de projet »** (d'intérêt général).

Le « Responsable de projet » :

- Intervient obligatoirement **dans le champ de la prévention et/ou promotion de la santé-environnement**,
- Recevra l'intégralité du financement, pour ensuite le redistribuer aux partenaires le cas échéant,
- Devra obligatoirement disposer en interne de compétences en recherche-action ou nouer un partenariat avec une équipe de recherche, dit le **« Partenaire de recherche »**. Ce dernier ne pourra pas être le « Responsable de projet ».

Quels projets de recherche-action ?

• **La recherche-action, comprendre pour agir** : la recherche et son application sont conçues autrement, sous forme de recherche-action, ouverte, participative, visant à traduire les résultats en actions concrètes et utiles au service de la prévention et de la promotion de la santé-environnement.

• Les travaux de recherche-action doivent inclure **une forte dimension de transfert et de répliquabilité des résultats** auprès des acteurs des territoires, des sphères de la décision et de l'action, du local au régional, ou du régional au national.

- Les initiatives devront travailler également aussi sur **l'appropriation des recommandations par les acteurs concernés** (collectivités, élus, gestionnaires de territoire...) **dès leur conception et tout au long du projet.**

Les critères de sélection

Les projets soumis seront étudiés selon les critères suivants :

- Travailler directement **dans le champ de la prévention et/ou de la promotion de la santé-environnement**
- S'inscrire explicitement **dans un processus de recherche-action**, au travers de la coopération effective des partenaires, pour l'ensemble des étapes du projet ;
- Développer une **approche globale et systémique** pour contribuer aux dynamiques de transition des socio-écosystèmes, en intégrant les disciplines et thématiques, de la recherche à l'action, avec et au service des communautés concernées ;
- Mettre un fort accent **sur la diffusion des savoirs et des résultats, mais aussi leur transfert vers les décideurs et gestionnaires** pour les traduire en actions concrètes dans les territoires. La diffusion des résultats doit être à la fois scientifique (articles, synthèses, formations, etc.) et opérationnelle, au profit des citoyens et des décideurs, dans un souci de répliquabilité. La co-construction doit aboutir à des produits finaux partagés. Cet aspect fondamental sera examiné avec attention et devra faire l'objet d'une budgétisation claire, y compris pour le processus de coordination des partenaires.
- Cibler des publics présentant des **vulnérabilités cumulées**.

Les modalités de sélection et de soutien

Chaque projet éligible sera soumis à une évaluation par les membres du comité santé-environnement de la Fondation de France, composé d'experts bénévoles scientifiques et associatifs.

Deux types de projets ayant des niveaux de maturité différents pourront être soutenus :

- **Soutien « Émergence »** : en appui à la maturation d'un projet partenarial, d'une durée maximale d'un an (qui pourra être éventuellement soumis à nouveau dans un appel à projets ultérieur)

Budget : 15 000 € maximum

Le soutien sera dédié au temps de travail collectif nécessaire à la construction du projet partenarial (ressources humaines, déplacements, ateliers de co-construction, etc.)

- **Financement "Alliance"** : développement de projets consolidés multi-acteurs, pour une durée inférieure ou égale à 3 ans.

Budget : entre 50 000 € et 200 000 € pour toute la durée du projet.

Les projets « Alliance » bénéficiant de cofinancements feront l'objet d'une attention particulière.

Les demandes devront concerner des projets débutant à partir de **janvier 2027**.

Les frais de fonctionnement liés au projet sont éligibles dans la demande de financement.

Les demandes de thèses CIFRE sont éligibles aux financements « Alliance » : leur démarche et leur calendrier devra correspondre aux critères de l'appel à projets, à condition qu'elles représentent une contribution (et non pas le seul apport) au projet de recherche-action. Il faut nécessairement que la structure d'accueil soit éligible au mécénat.

Critères d'irrecevabilité

La Fondation de France ne soutient pas :

- Les projets qui ne sont pas portés par un acteur du champ de la prévention et/ou de la promotion de la santé-environnement ;
- Les projets portés directement par les structures de recherche académique ;
- Les projets qui ne démontrent pas de lien explicite entre les facteurs environnementaux étudiés et leur impact sur la santé ;
- Les projets visant uniquement l'achat d'équipements de prévention et promotion de la santé, sans s'inscrire dans un projet de recherche-action ;
- Les actions de prévention relevant de comportements individuels (tabac, sport, alcool...);
- Les projets de recherche-action portant sur la thématique de l'alimentation ;
- Les investissements lourds ainsi que les événements scientifiques sans lien direct avec le projet proposé ;
- Les campagnes de prévention et/ou promotion non basées sur la littérature scientifique et relevant de la sensibilisation de masse ;
- Les acteurs faisant l'objet d'un financement en cours de l'appel à projets de recherche "Santé Publique Environnement" de la Fondation de France.

Les projets doivent être présentés par les équipes concernées, et non par les éventuels prestataires participant au projet.

Le porteur de projet ne peut adresser simultanément plusieurs demandes de subventions.

Comment répondre ?

La procédure de sélection comporte deux phases :

1. Une phase de **présélection** des projets à partir des notes d'intention qui seront évaluées en **juin 2026**.

2. Une **phase d'évaluation** des projets présélectionnés, sur la base d'un dossier complet qui devra être transmis durant l'été 2026, pour une sélection définitive en **octobre/novembre 2026**.

Pour candidater à la **1^{ère} phase (présélection)**, nous vous invitons à renvoyer le modèle de note d'intention fourni par la Fondation de France, dûment complété, à l'adresse email suivante :

Environnementsante@fdf.org

Date limite de candidature : vendredi 22 mai 2026 à 00h.

Les décisions concernant la phase de présélection seront communiquées par voie électronique, **courant juin 2026**.

Les responsables de projets présélectionnés recevront ensuite un lien pour déposer leur dossier complet sur la plateforme dédiée jusqu'à début septembre (la date de clôture leur sera confirmée ultérieurement).

Ils recevront la décision définitive du comité par voie électronique, mi-novembre 2026.

Pour toute demande d'information complémentaire sur l'appel à projets :

Fondation de France

Téléphone : 01 85 53 13 66

E-mail : projets@fdf.org

www.fondationdefrance.org

**Fondation
de
France**

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
X in @ f
fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 974 fondations abritées soutiennent chaque année près de 13 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux: aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.